



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

ANNEE 2019

1 - PRESENTATION GENERALE

Nom : **SIVOM Tarn et Lumensonesque**
 Siège : 6 Route de la gare 12520 Aguessac
 Date de création : 1^{er} janvier 2001
 Durée : illimitée

➤ Services administratifs

Heures d'ouverture du bureau :

Du lundi au jeudi : de 9H à 13H - le vendredi de 9H à 12H –

☎ 05 65 59 82 07 – fax : 05 65 58 73 03

Mail : secretariat@sivom-tarn-lumensonesque.fr

➤ Services techniques

Horaires de travail des agents :

Du lundi au jeudi : 8H- 12H et 13H30- 17H15 – le vendredi de 8H à 12H

Astreintes assurées en dehors des horaires ci-dessus :

☎ Julien LADET 06 88 64 28 77

☎ Clément BAUDOUNET 06 72 45 68 13

1.1- Le territoire et la population

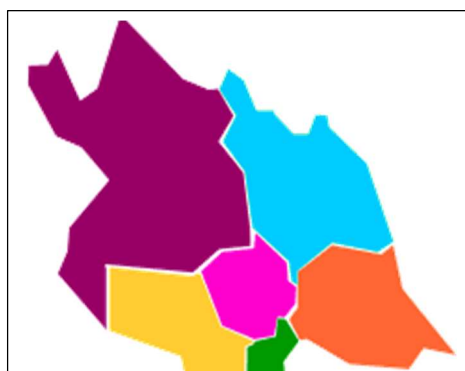
Le service est géré au niveau : intercommunal

Compétences : production et distribution

Communes adhérentes : (6) AGUESSAC, COMPEYRE, LA CRESSE, PAULHE, RIVIERE SUR TARN, VERRIERES

Ref. base INSEE 2016, population totale

AGUESSAC	890 habitants
COMPEYRE	552 habitants
LA CRESSE	316 habitants
PAULHE	410 habitants
RIVIERE S/T	1 071 habitants
VERRIERES	460 habitants
Soit total :	3 699 habitants



- Existence d'un schéma de distribution (SDAEP) : ☒ oui, date d'approbation par les services de l'Etat : 17/11/2016 – et le 12/06/2019 (délibération du SIVOM)
- Existence d'un règlement de service : ☒ oui, date d'approbation : 13/02/2019
- Existence d'une CCSPL : ☐ oui ☒ non

- ✓ Gestion du service des eaux depuis les sources et captages jusqu'au compteur des abonnés inclus, y compris : réservoirs de tête, unités de traitement et de désinfection, réseaux d'adduction et transfert jusqu'aux réservoirs de stockage des communes, conduites de distribution dans les communes avec leurs accessoires.
 - ✓ La compétence s'exerce sur les investissements et sur le fonctionnement du service y compris la gestion des abonnés, la relève des compteurs et la facturation.
- Le service est exploité en régie.

1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)

- Le service public d'eau potable dessert : 3 699 habitants environ au 31/12/2018

1.4 Nombre d'abonnés

2015	2016	2017	2018	2019
2 098	2 092	2 098	2 098	2 094

- ✓ La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de : 21.37 abonnés/km (21.41 abonnés/km en 2018)
- ✓ Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de : 1.77 habitants/abonnés (1.76 habitants/abonné en 2018)
- ✓ La consommation moyenne par abonné (consommation annuelle domestique/nombre d'abonnés) est de 81.90 m³/abonné (82.52 m³/abonné en 2018)

1.5 Eaux brutes

1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau

<i>source</i>	Nature de la ressource	2017	2018	2019
St Pierre	NAPP	240 911	230 578	230 984
Léounes	NAPP	4 262	2 856	5 512
Angles	NAPP	5 671	7 744	5 792
Suèges	NAPP	875	859	910
Molières	NAPP	3 043	3 078 + 1 555*	3126+189
Puits Aguessac	NAPP	2 382	5 630	5 372
TOTAL		257 144	252 300	251 885

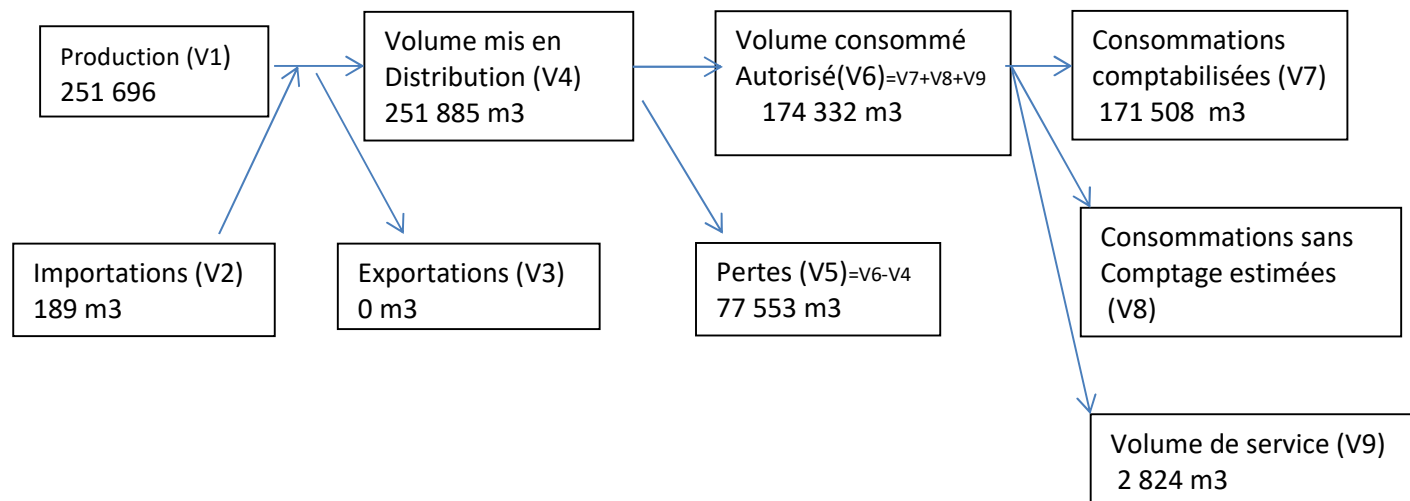
* achat d'eau au SIAEP du Massegros

1.5.2 Achat d'eaux brutes

- ✓ Néant

1.6 Eaux traitées

1.6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019



1.6.2 Production

Nom de l'installation	commune	Débit (m ³ /jour)	Type de traitement
Source des Angles	Rivière sur Tarn	30	javel pack
Source des Léounes	Rivière sur Tarn	200*	galets HTH
Suèges	Rivière sur Tarn	4	javel pack
Molières	Verrières	15	galets HTH
Saint Pierre	Verrières	877	dioxyde de chlore
Puits aguessac	Aguessac	960	dioxyde de chlore

* moyenne annuelle estimée

1.6.3 Achat d'eaux traitées

2019 : 189 m³ (fournisseur : SIAEP du Massegros) 2018 : 1 555 m³

1.6.4 Volumes facturés en m³ :

	2017	2018	2019
TOTAL m ³ facturés	162 529	160 579	162 443

1.6.5 Autres volumes

Fuites (abonnés ayant bénéficiés d'un dégrèvement) : 9 065 m³

1.6.6 Volume consommé autorisé (V6)

	2017	2018	2019
Volume consommé autorisé en m ³ /an	182 958	175 943	174 332

1.7 Linéaire de réseaux de desserte

✓ linéaire : environ 98 kms (adduction et distribution) – soit 46 mètres linéaires par branchement

2- TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

2.1 Modalités de tarification

Les tarifs applicables au 01/01/2020 sont les suivants :

- ✓ Frais d'accès au service (forfait branchement 5 ml, hors terrassement) : 1 000.00 € HT

Tarifs	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part collectivité		
Part fixe (€ HT/an)	63.09	63.09
Part proportionnelle (€ HT/m3)	1.889	1.889
Taxes et redevances		
Taux TVA	5.5	5.5
redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence Adour Garonne) HT	0.06/m3	0.06/m3
Pollution domestique (Agence Adour Garonne)	0.33/m3	0.33/m3

2.2 Facture d'eau type (tarif unique pour toutes les communes)

Facture type pour 120 m3	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Part collectivité			
Part fixe annuelle HT	63.09	63.09	0
Part proportionnelle HT	226.68	226.68	0
Montant HT de la facture de 120m3 revenant à la collectivité	289.77	289.77	0
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence Adour Garonne) HT	7.20	7.20	0
Redevance pollution (Agence Adour Garonne)	39.60	39.60	0
Tva	18.52	18.51	0
TOTAL TTC pour 120 m3	355.09	355.08	0
Prix TTC au m3	2.96	2.96	0

- ✓ Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle
- ✓ La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

2.3 Recettes du service

Type de recette	Exercice 2018	Exercice 2019
Vente d'eau	364 648	368 532
Abonnements	124 951	126 117
Total des recettes	489 599	494 649
recettes liées aux travaux	17 685	33 841

3-INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 La qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	46	3	54	5
Paramètres physico-chimiques	46	0	54	11

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indicateur est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2018	Exercice 2019
VP236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesure	10	10
VP237	Mise à jour du plan au moins annuelle du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitation et renouvellement	5	5
VP238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	13	13
VP239	pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points) 60%=1 - 70%=2 - 80%=3 - 90%=4 - 95%=5		
VP240	intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon ; linéaire, Ø, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		
VP241	pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose 50%+10 - 60%=11 - 70%=12 - 80%=13 - 90%=14 - 95%=15	13	13
VP242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
VP243	inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modification, la mise à jour est considérée comme effectuée)	0	0
VP244	localisation des branchements sur le plan des réseaux	0	0
VP245	pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
VP246	identification des secteurs de recherche de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
VP247	localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement...)	0	0
VP248	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0	0
VP249	existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire des réseaux	0	0

⇒ L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2019 est de : 71

3.3 Indicateurs de performance du réseau

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

3.3.1 Le rendement du réseau de distribution est de $(V7+V8+V9)/V1$

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
rendement du réseau (%)	71.4 %	76.5 %	71.15 %	69.7 %	69.2 %

3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau ($V4 - V7/365$ / linéaire de réseau de desserte)

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
indice linéaire des volumes non comptés	2.684	1.646	2.67	2.2	2.2

3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés. ($V4 - V6/365$ / linéaire de réseau de desserte)

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
indice linéaire de pertes en réseau	2.21	1.567	2.09	2.1	2.2

3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient exprimé en pourcentage de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en KM	0.035	0.150	0.050	0.031	0.440

✓ Au cours des 5 dernières années, **0.706** km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

- ✓ Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans : **0.16 %** (*linéaire de réseau renouvelé/linéaire de réseau hors branchementx20*)

3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc) En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- ✓ 0% aucune action de protection
- ✓ 20 % études environnementales et hydrogéologiques en cours
- ✓ 40% avis de l'hydrogéologue rendu
- ✓ 50 % dossier déposé en préfecture
- ✓ 60 % arrêté préfectoral
- ✓ 80% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- ✓ 100% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de : 50 %

4- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

✓ Néant

4.2 Montants financiers

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants HT des travaux engagés en €	28 198	52 154
Montant des subventions en €	14 655	0

4.3 Etat de la dette du service

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette	1 817 650	1 757 839
Montant remboursé durant l'exercice	Capital	96 960
	Intérêts	53 810

4.4 Amortissements

✓ Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de : 153 278 €

4.5 Travaux engagés au cours de l'exercice 2019

objet des travaux	Montant
Périmètres de protection	12 509
Lotissement Mouret -Rivière-sur-Tarn	12 300
AEP école d'Aguessac	39 000

4.6 Travaux et études projetés pour l'année 2020

objet des travaux	Montant prévisionnel HT
Télégestion	15 000
Pompes immergées	22 000
Maillage la Brézègue	15 700
AEP Compeyre	50 115
Turbidimètre les Angles	4 000
Diverses régularisations foncières	13 000

5- ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- ✓ Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté
 - ✓ Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL)
- L'année 2019 le service a reçu : 1 demande d'abandon de créances et en a accordé : 1(divers)
 - 14 240 € ont été abandonnés, soit 0.088 €/m³ pour l'année 2019

5.2 Opérations de coopération décentralisée

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec les autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

- ✓ Néant

6- TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2018	Exercice 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 699	3 699
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2.96	2.96
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	93.5 %	95 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	15 jours	15 jours
	Indicateurs de performance		
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	71	71
P104.3	Rendement du réseau de distribution	69.7	69.21
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2.2	2.2
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	2.1	2.2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.1	0.16
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource	40%	50 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité (€/m3)	0.053	0.088

Voté le 10 juin 2020